

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 30 juin 2020

Délibération n° 15- 2020 relative à la modification des statuts de l'URCA

Vu l'article L713-1 du Code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	1
Nombre de pouvoirs	1		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	26	Contre	1	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président




Guillaume Gellé

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'URCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2020
--

Document mis en ligne le : 17 juillet 2020